



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DIRECTION DES ACHATS ET DES RECETTES EXTERNES
SOUS-DIRECTION OPERATIONS ACHATS & RECETTES EXTERNES**




Règlement de mise en concurrence

APPEL D'OFFRES OUVERT (AOO)


**Prestation de support à la Présidence française du
Programme de Surveillance de l'Espace de l'Union
européenne**

ORATSR202600349

 <p>CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES</p>	<p>Règlement de mise en concurrence Prestation de support à la gouvernance EU SST ORATSR202600349</p>	<p>Ed. : 1 Date : 05/05/2026 Page : 2/8</p>
---	--	---

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE	3
2	SPECIFICATIONS	4
2.1	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	4
2.1.1	<i>Allotissement</i>	4
2.1.2	<i>Offre variante</i>	4
2.1.3	<i>Exigences minimales</i>	4
2.2	SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES	4
2.3	SPECIFICATIONS FINANCIERES	4
2.4	CADRE DE REPONSE	5
3	CONDITIONS DE CHOIX	5
3.1	CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE	5
3.2	CRITERES DE SELECTION	6
4	DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE	7
4.1	APPEL A CANDIDATURE PREALABLE	7
4.2	VISITE DE SITE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4.3	EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE	7
4.4	NEGOCIATION DE L'OFFRE	7
4.5	SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT	7
4.6	MISE AU POINT DU MARCHE	7
4.7	DECLARATION SANS SUITE	8


	Règlement de mise en concurrence Prestation de support à la gouvernance EU SST ORATSR202600349	Ed. : 1 Date : 05/05/2026 Page : 3/8
---	---	---

La présente consultation est constituée, par ordre décroissant de priorité, par les documents suivants :

- [DA1] : Le présent règlement de consultation et ses annexes :
 - Annexe 1 : Dispositions générales encadrant les consultations du CNES
 - Annexe 2 : Cadre de réponse
 - Annexe 3 : CCAP CNES
 - Annexe 4 : Fiche financière
 - Annexe 5 : PPST Français
 - Annexe 6 : PPST Anglais
- [DA2] : Le cahier des clauses techniques
- [DA3] : Le projet de contrat

1 OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

La présente consultation porte sur les prestations destinées à assurer le Support à la Présidence française du Programme de Surveillance de l'Espace de l'Union européenne au sein de la direction de la Stratégie (DS) du CNES, telles que définies dans le cahier des clauses techniques [DA2].

	<p align="center">Règlement de mise en concurrence Prestation de support à la gouvernance EU SST ORATSR202600349</p>	<p>Ed. : 1 Date : 05/05/2026 Page : 4/8</p>
---	---	---

2 SPECIFICATIONS

2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

2.1.1 Allotissement

La présente mise en concurrence n'est pas allotie. L'offre du Candidat doit porter sur l'ensemble des prestations définies dans le cahier des clauses techniques [DA2], qui constitue un **lot juridique unique**.

Ce lot juridique se décompose comme suit :

Tranche ferme :

- Lot contractuel 1 : Support à la présidence de EU SST, 22 mois

Lot à bons de commande :

- Lot contractuel 2 : Frais de déplacements et missions



Le Candidat n'est pas autorisé à présenter des offres dont le montant varie selon le nombre de lots juridiques susceptibles d'être obtenus.

2.1.2 Offre variante

Le Candidat n'est pas autorisé à présenter une offre variante.

2.1.3 Exigences minimales

Dans le cadre de la présente mise en concurrence, **aucune exigence minimale n'est spécifiée.**

2.2 SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES

Au titre de cette consultation, le CNES **ne retiendra qu'une seule offre par lot juridique.**

Les prestations feront l'objet **d'un Marché, d'une durée prévisionnelle de 22 mois.**


Le projet de contrat est présenté en [DA3].



Ce projet de contrat constitue une spécification à part entière et doit être explicitement accepté par le Candidat dans son offre, sachant que dans le cadre de la présente mise en concurrence, le projet de contrat tel que soumis dans le règlement, constitue un socle contractuel non négociable.

2.3 SPECIFICATIONS FINANCIERES

Affichage du prix : Dans le cadre de la présente mise en concurrence, le Candidat est informé que les crédits alloués à cette affaire sont de 555 000 € HT, dont 80 000 € HT (montant maximal) de frais de déplacements et missions. L'offre dont le montant dépasserait ces crédits, sera déclarée non-conforme dans les conditions énoncées au §3.1.

	<p align="center">Règlement de mise en concurrence Prestation de support à la gouvernance EU SST ORATSR202600349</p>	<p>Ed. : 1 Date : 05/05/2026 Page : 5/8</p>
---	---	---

2.4 CADRE DE REPONSE

👉 L'offre du Candidat doit obligatoirement être établie conformément au « Cadre de réponse » présenté en annexe 2.

L'ensemble de la communication entre le CNES et le Candidat, et notamment le dépôt de l'offre, sera uniquement opéré en utilisant la plateforme de dématérialisation des achats du CNES, accessible par le lien : <https://marches.cnes.fr>

👉 Dans le seul cas où cette plateforme ne serait pas accessible, le Candidat est autorisé à contacter :

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES
Service Achats – Recettes externes **DAR/OAR/TSR**
Adresse : **2, place Maurice Quentin - 75039 Paris Cedex 01**

A l'attention de **Samia GUERD**
Samia.guerd.external@cnes.fr


👉 Le candidat qui utiliserait ce moyen de communication devra obligatoirement accompagner sa demande de la preuve de l'indisponibilité de la plateforme mise à sa disposition. A défaut, le CNES se réserve le droit de ne pas répondre à sa sollicitation.

3 CONDITIONS DE CHOIX

3.1 CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE

Les non conformités pouvant faire l'objet d'un rejet de l'offre par le CNES, sont les suivantes :

- Offre inappropriée : offre sans rapport avec le contrat parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences du CNES formulés dans les documents de la mise en concurrence, qui équivaut à une absence d'offre,
- Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la mise en concurrence notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.
- Offre inacceptable : offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au contrat.

	<p align="center">Règlement de mise en concurrence Prestation de support à la gouvernance EU SST ORATSR202600349</p>	<p>Ed. : 1 Date : 05/05/2026 Page : 6/8</p>
---	---	---


3.2 CRITERES DE SELECTION

Le dépouillement des offres donnera lieu à une notation basée sur un ensemble de critères techniques, administratifs et financiers.

Les offres seront évaluées pour la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères pondérés suivants :

Réf.	Libellé	Pondération en %	Eléments d'appréciation*
A	Critère technique	40	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension du contexte et du besoin, • Crédibilité technique des prestations proposées conformément à l'article 3.1. du CCT. • Pertinence et adéquation des moyens et compétences du prestataire (moyens humains et profils types) au regard des compétences requises pour l'exécution des prestations décrites à l'article 4.2 du CCT. • Clarté et pertinence de l'offre, y compris en termes de résultats attendus.
B	Critère Organisation/Méthode	10	<ul style="list-style-type: none"> • Simplicité et efficacité du processus de déplacements et de missions proposé. • Pertinence et crédibilité de l'organisation interne mise en place pour réaliser la prestation • Pertinence du suivi de la prestation mis en place avec le CNES et identification de l'autorité décisionnelle.
C	Critère Prix	40	<ul style="list-style-type: none"> • Montant global forfaitaire ferme + montant maximal du lot à bon de commandes (tel que défini à la case G51 de l'annexe 4 – Fiche financière).
D	Critère Développement durable	5	<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositions prises pour contribuer à la protection de l'environnement par le prestataire dans le cadre de ses activités et celles pour les prestations à réaliser. • Actions proposées dans le cadre de l'exécution de la prestation limitant les impacts environnementaux (émissions de GES, pollution de l'air, déplacements réalisés).
E	Critère sociale	5	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence et nombre de formation et sensibilisation en lien avec l'égalité Femmes_Hommes dispensé à l'équipe impliquée dans le marché • Implication de jeunes professionnels (alternants, stagiaires, jeunes diplômés) encadrés dans la réalisation de la prestation.

* Liste non exhaustive

	<p align="center">Règlement de mise en concurrence Prestation de support à la gouvernance EU SST ORATSR202600349</p>	<p>Ed. : 1 Date : 05/05/2026 Page : 7/8</p>
---	---	---

4 DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE

Les étapes de la présente mise en concurrence sont les suivantes :

4.1 APPEL A CANDIDATURE PREALABLE

La présente mise en concurrence **ne fait pas l'objet d'un appel à candidatures préalable à la remise des offres.**

4.2 QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE

Le Candidat doit remettre son offre, selon les modalités précisées au chapitre 2.4 du présent règlement, et au plus tard le : **30.06.2026 à 17h00.**



Toute offre remise après ce délai ne sera pas considérée.

Les éventuelles questions du Candidat devront être transmises via le profil acheteur du CNES, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Le CNES informera tous les Candidats de la réponse aux questions par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Toute demande de prorogation du délai de remise de l'offre par le Candidat devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il en informera tous les Candidats par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Si la procédure n'a pas fait l'objet d'un appel à candidature préalable, le Candidat complètera son offre des éléments nécessaires à l'examen de sa candidature par le CNES. L'ensemble des documents soumis par le Candidat en réponse à la présente mise en concurrence, sera conservé et archivé par le CNES et considéré comme confidentiel.

4.3 NEGOCIATION DE L'OFFRE

La présente mise en concurrence **ne donnera lieu à aucune négociation. Les demandes de précisions que pourra formuler le CNES auront pour seul but d'éclairer le dossier sans que les éléments de l'offre puissent en être modifiés.**

4.4 SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT

A l'issue de la présente mise en concurrence, le CNES notifiera son choix au Candidat (choix ou rejet de l'offre).


Si toutes les offres reçues sont non conformes, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

4.5 MISE AU POINT DU MARCHE

Après la décision d'attribution du contrat, une phase de mise au point du contrat pourra éventuellement être prévue par le CNES.



Cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du contrat, dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.

	Règlement de mise en concurrence Prestation de support à la gouvernance EU SST ORATSR202600349	Ed. : 1 Date : 05/05/2026 Page : 8/8
---	---	---

✋ En particulier, à ce stade de la mise en concurrence, le projet de contrat est réputé être explicitement accepté par le Candidat ou à défaut et si le présent règlement l'y autorisait, avoir fait l'objet d'amendements dûment justifiés par le Candidat et acceptés par le CNES.

4.6 DECLARATION SANS SUITE

Si le CNES décide de ne pas donner suite à la présente mise en concurrence, il en avisera le Candidat dans les plus brefs délais conformément à la réglementation. La déclaration sans suite ne donnera lieu à aucune indemnité.

❖ Fin du document ❖